



PAR COURRIEL ET PAR COURRIER

Le 3 février 2011

Madame Monique Gélinas
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Direction de l'expertise environnementale
et de la coordination
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Commission d'enquête sur le développement durable
de l'industrie des gaz de schiste au Québec
Réponse à la question complémentaire du 2 février 2011**

Madame,

Le 2 février 2011, la Commission nous a soumis la question suivante :

Le ministère aurait donné au CIRAIG un contrat pour qu'il évalue les émissions de gaz à effet de serre provenant des activités de l'industrie du gaz de shale et des puits qui seraient forés. Pouvez-vous nous confirmer cette nouvelle rapportée par des médias à la fin du mois de janvier 2011?

Voici la réponse, préparée en collaboration avec le Bureau des changements climatiques :

Le MDDEP a donné un contrat au CIRAIG afin qu'il établisse, au moyen d'une analyse du cycle de vie, le profil environnemental du gaz de shale produit au Québec. Il s'agit d'une étude d'un cas générique hypothétique se voulant représentatif d'une éventuelle production issue d'un ensemble de projets possibles dans la région des Basses-Terres du Saint-Laurent. Bien qu'un tel profil environnemental couvre plusieurs catégories d'impacts, une attention particulière sera portée à l'indicateur de changement climatique et donc, au bilan carbone du gaz de shale. Les résultats de cette étude préliminaire seront déposés au MDDEP en avril 2011.

Je demeure à votre disposition pour répondre à toute demande d'information supplémentaire et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

ORIGINAL signé par
Francine Audet
Porte-parole du MDDEP